

## BULLETIN D'ADHESION 2022 Entreprises individuelles et Auto-Entrepreneurs

En adhérant à l'UPB, je m'engage à respecter : la Charte ci-jointe signée et de suivre volontairement la Norme AFNOR XP X50-831-1 « Soins de beauté et Bien-être » qui définit les actes réalisables par un esthéticien(ne) ou par les stylistes/prothésistes ongulaires et stylistes de cils, et des Dermo-esthéticienne(s) les locaux professionnels où les soins sont prodigués. Elle délivre aussi des exigences d'accueil, de qualité de service, de compétences, de sécurité et d'hygiène, et/ou la Norme AFNOR NF X 50-843, « SPA de Bien être, conception de fonctionnement, offre de soins de bien-être et ou de beauté et compétences du personnel » avec un double objectif : Contribuer à la professionnalisation de ces espaces de travail et garantir aux consommateurs des soins et des produits de qualité délivrés par un personnel compétent.

NOM		PRÉNOM	
RAISON SOCIALE		ENSEIGNE	
ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	
TÉLÉPHONE		PORTABLE	

<i>Champs obligatoires à remplir</i>						
Courriel (1)						
TYPE D'ENTREPRISE	SARL	EURL	ARTISANALE	SA	SAS	MICRO ENTREPRISE
SIRET			CODE APE			
DATE DE CRÉATION			NOMBRE DE SALARIÉS EN 2021			
NOMBRE DE CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION			NOMBRE D'APPRENTIS			
SITE WEB						
AVEZ-VOUS UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PRO					<input type="checkbox"/>	OUI
					<input type="checkbox"/>	NON
SI OUI, NOM DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE						
AVEZ-VOUS D'AUTRES INSTITUTS, SI OUI COMBIEN ?						

(1) Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à CNEP. 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**A RETOURNER par courrier simple à l'UPB**

**A l'attention de l'UPB - Union des Professionnels de la Beauté et du Bien-être**

**Bureaux administratifs/Adhésion : 12 Rue St Michel 28 000 Chartres**

Tél Secrétariat + 33 02 34 40 02 82 E-mail : upb@upb-france.fr Site : <http://www.cnep-france.fr/upb/>  
Siège social 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres – Inscrit au répertoire sous le numéro municipal 2020-01  
Syndicat professionnel loi 1884 – immatriculé APE : 9411Z – SIRET 823 428 586 00015

## PRESTATIONS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

Maquillage semi permanent

Microneedling

Microblading

Beauté du Regard

Autres, Précisez:

---

## LES PRINCIPALES MARQUES AVEC LESQUELLES VOUS TRAVAILLEZ :

### Marques de Cosmétique :

Précisez : .....

### Marques du matériel :

Précisez : .....

## Votre cotisation annuelle 2022 Net de taxe

*TVA non applicable – Article 261 du CG - Cotisation déductible des frais généraux*

Votre cotisation annuelle en fonction de votre activité, vous êtes :

1 000€ Centre de formation

100€ Entreprise individuelle ou Auto-Entreprise

**A RETOURNER par courrier simple à l'UPB**

**A l'attention de l'UPB - Union des Professionnels de la Beauté et du Bien-être**

**Bureaux administratifs/Adhésion : 12 Rue St Michel 28 000 Chartres**

Tél Secrétariat + 33 02 34 40 02 82 E-mail : [upb@upb-france.fr](mailto:upb@upb-france.fr) Site : <http://www.cnep-france.fr/upb/>  
Siège social 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres – Inscrit au répertoire sous le numéro municipal 2020-01  
Syndicat professionnel loi 1884 – immatriculé APE : 9411Z – SIRET 823 428 586 00015

**Paiement par :**

- Chèque.** Nous vous remercions de nous adresser **votre paiement par chèque à l'ordre de l'UPB** avec votre bulletin d'adhésion

Banque : ..... N° du chèque .....

Montant Total ..... **Net de taxe**

- Paiement par virement bancaire à l'ordre de l'UPB (Union des Professionnels de la Beauté) Domiciliation: SG PARIS MADELEINE (03031) 11 BOULEVARD MALESHERBES 75008 PARIS**

**RÉFÉRENCE BANCAIRE**

<b>30003</b>	<b>03031</b>	<b>00050102498</b>	<b>94</b>
<b>Code banque</b>	<b>Code guichet</b>	<b>N° compte</b>	<b>Clé RIB</b>
<b>FR76 3000 3030 3100 0501 0249 894</b>			<b>SOGEFRPP</b>
<b>IBAN</b>			<b>BIC-ADRESSE SWIFT</b>

**Date:** .....

**Votre Signature**

*Précédée de la mention « lu et approuvé »*

*Tampon de l'entreprise obligatoire*

(1) Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à CNEP. 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres . Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**A RETOURNER par courrier simple à l'UPB**

**A l'attention de l'UPB - Union des Professionnels de la Beauté et du Bien-être**

**Bureaux administratifs/Adhésion : 12 Rue St Michel 28 000 Chartres**

Tél Secrétariat + 33 02 34 40 02 82 E-mail : [upb@upb-france.fr](mailto:upb@upb-france.fr) Site : <http://www.cnep-france.fr/upb/>  
Siège social 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres – Inscrit au répertoire sous le numéro municipal 2020-01  
Syndicat professionnel loi 1884 – immatriculé APE : 9411Z – SIRET 823 428 586 00015

En application des statuts de l'UPB adoptés par l'assemblée générale constitutive du 16 septembre 2008 et modifiés par l'assemblée extraordinaire du 28 Novembre 2014, peuvent adhérer au collège INSTITUT  
*« Tout exploitant, personne morale ou physique, d'un ou plusieurs établissements ou entreprises œuvrant dans le domaine de la beauté et du bien-être et régulièrement déclarés »*

**1-Tout adhérent UPB des collèges Institut, Spa, Embellissement des ongles et du regard, dermo-pigmentation et bronzage en Cabines, s'engage en application de l'article 9 des statuts à :**

- Participer régulièrement aux travaux en assistant aux assemblées et réunions
- Soutenir en toutes circonstances les positions prises par le syndicat
- Adresser au syndicat toute information utile à l'intérêt commun de la profession
- Payer une cotisation annuelle et le cas échéant les contributions exceptionnelles.

**2-Tout adhérent UPB des Collèges Institut, Spa, Embellissement des ongles et du regard, dermo-pigmentation et bronzage en Cabines, s'engage également à :**

- Utiliser ou commercialiser des produits respectant le Règlement Cosmétique,
- Détenir les fiches techniques d'information sur les produits utilisés,
- Respecter la réglementation française sur l'information et la protection du consommateur.
- Engager obligatoirement du personnel titulaire d'un diplôme d'état de la branche esthétique parfumerie ou d'un titre homologué pour assurer les soins de beauté et de bien-être manuels et / ou appareillés , ou ayant suivi avec succès une formation qualifiante
- Avoir contracté une RC PRO couvrant l'ensemble des prestations réalisées dans l'entreprise, y compris les exclusions de l'arrêté de 1962, si nécessaire.
- Prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des clients et du personnel de l'entreprise

**3-Tout adhérent UPB s'engage à respecter les dispositions de**

- **la Norme AFNOR SPEC X50-231 « Centres de beauté et de bien-être – exigences et recommandations pour l'hygiène et la prévention des risques sanitaires »** mise à disposition gratuite de tous les adhérents et qui définit les protocoles, les bonnes pratiques et exigences en termes d'hygiène et de sécurité sanitaire, liés à l'activité des centres de beauté et de bien-être. Il fournit également un cahier des charges pour mettre en place et améliorer les conditions d'accueil des établissements et rassurer le personnel dans son exercice professionnel pendant la période de crise sanitaire.
- **et à suivre volontairement**

**A RETOURNER PAR COURRIER SIMPLE**

**A la CNEP**

**A l'attention de L'UPB**

**Siège Social -Administration & Adhésions 12 Rue Saint Michel – CS 42110 28000 Chartres**

Tél. +33(0) 2 34 40 02 82 E-mail : upb@upb-france.fr

Syndicat professionnel - immatriculé au répertoire municipal de Chartres sous le numéro 202001

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P.

<http://www.cnep-france.fr/UPB/>



# Charte de l'adhérent U P B

**COLLEGE INSTITUT**

- la **Norme AFNOR XP X50-831-1 « Soins de beauté et Bien-être-exigences générales de qualité de services »** qui définit les actes réalisables par un(e) esthéticien(ne) et les locaux professionnels où les soins sont prodigués et qui délivre aussi des exigences d'accueil, de qualité de service, de compétences, de sécurité et d'hygiène.

## **Avec un double objectif en 2021:**

Contribuer à la professionnalisation des espaces de travail et garantir aux consommateurs des soins et des produits de qualité délivrés par un personnel compétent dans le respect des normes d'hygiène sécurité imposées par le contexte sanitaire

## **Validité de la Charte**

Elle se renouvelle **obligatoirement en début de chaque année calendaire avec la cotisation annuelle.**  
**Tout manquement à l'une des dispositions de la Charte entraînera les sanctions prévues à l'article 8 des statuts de l'UPB.**

## **Votre Signature**

*Précédée de la mention lu et approuvé*

Nom.....  
.....Prénom.....  
.....

Nom de  
l'Entreprise.....  
.....

Adresse.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

E-mail : .....@.....

Tampon de l'entreprise obligatoire

**A RETOURNER PAR COURRIER SIMPLE**  
**A la CNEP**  
**A l'attention de L'UPB**

**Siège Social -Administration & Adhésions 12 Rue Saint Michel – CS 42110 28000 Chartres**

Tél. +33(0) 2 34 40 02 82 E-mail : upb@upb-france.fr

Syndicat professionnel - immatriculé au répertoire municipal de Chartres sous le numéro 202001

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P.

<http://www.cnep-france.fr/UPB/>